

2018 DASES 115 G : Subventions (655 201 €) relatives au financement en fonctionnement d'actions d'aide alimentaire à destination de personnes et de familles démunies à Paris par Aurore (143 281 €), la Banque Alimentaire Paris Île-de-France (35 000 €), la Chorba (79 920 €), les Restaurants du Cœur Relais du Cœur de Paris (180 000 €), L'un est l'autre (50 000 €), Notre Dame De Tanger (10 000 €), Paris Tout P'tits (100 000 €), le Relais Frémicourt (7 000 €) et le Secours Populaire Français (50 000 €). Conventions et avenants.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Le présent projet de délibération vise à accorder le soutien de la collectivité parisienne à neuf associations pour la réalisation d'actions d'aide alimentaire et s'inscrit dans la mobilisation de la collectivité parisienne en faveur de l'alimentation des personnes et familles les plus démunies.

En 2017, la mobilisation financière de la Ville de Paris a dépassé 6,3 M €, et a ainsi permis que soient servis 4 675 882 repas aux Parisiens et Parisiennes démunis, sous forme de distribution de colis, de repas chauds dans la rue, de restauration assise ou d'épicerie solidaire.

Conformément à l'action 31 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, la collectivité parisienne s'est en outre engagée à doubler le nombre de ses restaurants solidaires gérés par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) : au nombre de 6 en 2014, ils sont aujourd'hui 10 et seront 12 en 2020. La Ville de Paris a également confié la gestion du Restaurant social Santeuil à l'association Aurore dans le cadre d'un marché public.

Comme le prévoit l'action 33 du Pacte parisien de lutte contre la grande exclusion, et afin de renforcer le pilotage de l'aide alimentaire parisienne, un comité de pilotage réuni le 24 avril 2017 les principaux acteurs de l'aide alimentaire, a validé un plan d'action visant à adapter l'offre existante aux besoins des publics, à intégrer le principe de lutte contre le gaspillage alimentaire dans une logique de réseau des acteurs de l'aide alimentaire.

Parmi les associations que ce projet de délibération vous propose de soutenir, trois interviennent sur le site de distribution de repas chauds de la Villette (19ème arrondissement), principalement en direction d'un public de réfugiés : l'Un est l'Autre, les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris et Aurore. Ce site est un terrain appartenant à la Ville de Paris d'une superficie de 2000 m² situé aux abords du périphérique. Il a été mis à la disposition de l'association « les Restaurants du Cœur- Relais du Cœur de Paris » par la collectivité parisienne depuis décembre 2002 afin que cette dernière puisse y exercer ses activités de distribution alimentaire aux personnes et familles démunies de Paris. Depuis respectivement 2003 et 2007, deux autres associations d'aide alimentaire, « La Chorba » qui a étendu sa distribution au mois d'août (sans fermeture estivale) et « L'Un est l'Autre », l'utilisent en complémentarité ce qui permet d'assurer un service de distribution 7j/7j midi et soir. L'association Aurore assure le remplacement des Restaurants du Cœur en période estivale. Ce lieu, fréquenté quotidiennement par plus de 1300 personnes, est de ce fait le site de distribution alimentaire parisien le plus important.

Les Restaurants du Cœur-Les Relais du Cœur de Paris

Les activités de l'association Les Restaurants du Cœur – Les Relais du Cœur de Paris ont pour but d'apporter une assistance bénévole aux personnes démunies de Paris, notamment dans le domaine alimentaire par la distribution de colis, pour laquelle elle sollicite des financements auprès du Département. L'association mobilise plus de 2000 bénévoles à Paris pour distribuer les denrées fournies par l'association nationale et par les actions de collecte des invendus. Ce sont ainsi 1 747 973 équivalents-repas qui ont été distribués lors de l'exercice 2017/2018.

L'association met en œuvre la distribution de colis sur 6 sites (11^{ème}, 14^{ème}, 15^{ème}, 18^{ème}, 19^{ème} et 20^{ème} arrondissements), ainsi que dans un local ouvert en 2017 dans le quartier de la Grange aux Belles dans le 10^{ème} arrondissement. Parmi ces sites, trois sont installés dans des locaux de la Ville moyennant une redevance locative très faible.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de m'autoriser à signer avec l'association Les Restaurants du Cœur-Les Relais du Cœur de Paris un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019.
- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association, pour son action de distribution de colis alimentaires, à 180 000 € au titre de 2018, soit la reconduction de la subvention allouée en 2017.

L'Un est l'Autre

L'association L'Un est l'Autre, créée en octobre 2003, mène des actions d'aide alimentaire sous la forme de repas chauds ou de colis à destination des personnes en situation de grande précarité. Pour ce faire, elle s'appuie sur le recrutement de contrats aidés, un réseau important de bénévoles et mobilise jusqu'à 175 personnes en 2017 dans le cadre de travaux d'intérêt général (TIG), en partenariat avec les services du Ministère de la Justice. Sur le site de la Villette, elle distribue des repas les samedis et dimanches midi à des personnes en situation de grande exclusion, dont un nombre important de migrants (plus de 1200 bénéficiaires chaque week-end). Elle intervient également depuis novembre 2016 les jeudis soir. Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'association a développé les récupérations d'invendus alimentaires pour la préparation des repas qu'elle distribue et a multiplié les partenariats avec les acteurs de l'économie circulaire et répondre à l'augmentation des besoins sur le site de la Villette (une augmentation de +41 000 repas distribués en 2017).

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de m'autoriser à signer avec l'association « L'Un est l'Autre » une convention annuelle 2018.
- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association « L'Un est l'Autre », pour son action de distribution alimentaire à la Villette, à 50 000 € (+20 000 €) au titre de l'année 2018 afin de la soutenir dans son développement.

Aurore :

L'association Aurore a été fondée en 1871. Elle gère plusieurs dispositifs dans le champ de l'urgence sociale. Du fait de son expérience, elle est subventionnée par la collectivité parisienne depuis plusieurs années pour permettre d'assurer une continuité dans la distribution de repas chauds sur le site de la Porte de la Villette (19^{ème}) pendant la période estivale. L'association, La Chorba, ayant étendu son action d'aide alimentaire sur 12 mois en 2018, l'association n'interviendra qu'en remplacement de l'association Les Restaurants du Cœur sur le site de la Villette. Son action permet donc de maintenir une offre alimentaire sur une période où cette dernière est en forte diminution. En 2018, au regard de la distribution alimentaire effectué l'été 2017, l'association prévoit de servir 600 repas par jour, le midi du lundi au vendredi du 30 juin au 21 août.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de m'autoriser à signer avec l'association « Aurore » une convention annuelle pour la période du 30 juin au 21 août 2018 inclus,
- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association « Aurore » pour son action d'aide alimentaire aux plus démunis à 143 281 € au titre de 2018.

L'association Paris Tout P'tits

L'association Paris Tout P'tits, fondée en 1992, joue un rôle important en matière de distribution de produits alimentaires et d'hygiène à des enfants en bas âge vivant dans des familles démunies. Elle répond ainsi à un besoin peu couvert par d'autres associations. Ses missions sont intégralement remplies par des bénévoles (environ 70 bénévoles réguliers) et dispose d'un solide réseau relationnel qui lui permet d'organiser plusieurs fois par an des manifestations caritatives et de bénéficier de dons privés de façon régulière.

Depuis l'été 2017, avec l'objectif d'assurer une continuité garantissant une aide à de nouvelles familles ou pour répondre aux situations d'urgence, l'association a mis en œuvre une permanence estivale d'une journée de distribution par semaine. Cette distribution supplémentaire a permis d'accueillir 352 familles entre le 19 juillet et le 30 août 2017.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de m'autoriser à signer avec l'association Paris Tout P'tits un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019.
- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association au titre de 2018 à 100 000 € soit la reconduction de la subvention allouée en 2017.

Le Relais Frémicourt :

L'association Le Relais Frémicourt a été fondée en 1987 et est implantée dans le 15^{ème} arrondissement. Ses deux activités principales sont la distribution de produits alimentaires aux ménages de l'arrondissement en situation de précarité orientés par les services sociaux et l'organisation de dîners pour des personnes en situation de grande exclusion, une soirée par semaine.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association « Le Relais Frémicourt » pour son action d'aide alimentaire aux plus démunis à 7000 € au titre de 2018.

La Fédération du Secours Populaire français du Département de Paris

Le Secours populaire français œuvre à la fois dans le champ de l'éducation populaire, de l'accès aux vacances et aux loisirs, de la solidarité internationale et de la lutte contre la pauvreté. Il s'appuie ainsi sur des permanences d'accueil et de solidarité implantées dans plusieurs arrondissements parisiens, la gestion d'un accueil de jour et d'un libre service solidaire dans le 18^{ème} arrondissement. Ce dernier permet à des familles en situation de précarité en provenance de tous les arrondissements parisiens et pour une durée déterminée, de choisir librement des produits secs, frais et d'hygiène en réglant une participation forfaitaire symbolique. En partenariat avec Paris Santé Nutrition, des ateliers sur les thèmes de l'équilibre alimentaire y sont organisés.

Ce dispositif étant aujourd'hui saturé, afin de raccourcir les délais d'attente et de mieux répartir géographiquement l'aide alimentaire aux familles, l'association a ouvert en mars 2017 un nouveau libre-service situé rue de la Colonie (13^{ème}), dont les approvisionnements sont exclusivement constitués de ramasse d'invendus de produits frais en partenariat avec des enseignes commerciales diverses. Cette action s'inscrit ainsi dans l'objectif parisien de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de bien vouloir m'autoriser à signer avec elle un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019.
- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement du libre-service situé rue Montcalm (18^{ème}) au titre de 2018 à 35 000 €,
- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement du libre-service situé rue de la colonie (13^{ème}) au titre de 2018 à 15 000 €.

La Banque Alimentaire de Paris et d'Ile de France (BAPIF) :

Fondée en 1984, la Banque alimentaire de Paris et d'Ile de France, adhérente de la Fédération Française des Banques alimentaires, a pour mission de collecter et de redistribuer les surplus et les dons alimentaires aux organismes adhérents intervenant eux-mêmes dans le domaine de l'aide alimentaire à destination des personnes en difficulté. La BAPIF est subventionnée par la collectivité parisienne pour son activité depuis 1994. Elle intervient notamment auprès de 70 associations caritatives parisiennes qui reçoivent et suivent, en lien avec les services sociaux parisiens, des personnes isolées et des familles démunies. La Banque alimentaire touche ainsi, à travers ces associations, environ 75 914 personnes par an à Paris.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de m'autoriser à signer avec l'association BAPIF un avenant à la convention pluriannuelle 2017-2019,

- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association « Banque Alimentaire de Paris d'Île de France », pour son action d'aide alimentaire aux plus démunis, à 35 000 € au titre de l'année 2018.

La Chorba

L'association « La Chorba », créée en 1998, propose, de manière inconditionnelle, des repas chauds le soir (850 repas/jour en moyenne en 2017). A compter de 2018, l'association étend ses distributions d'aide alimentaire sur toute l'année (12 mois sur 12) 6 jours sur 7 et assure ainsi la continuité de ce service. Pour ce faire, l'association la Chorba a revu son fonctionnement et les effectifs de son équipe afin d'assurer ce service avec un encadrement suffisant. A ce titre, l'association, financée depuis 2003 par la collectivité parisienne pour son activité de distribution alimentaire, demande une subvention complémentaire à la subvention votée en mars 2018 au Conseil de Paris. Au titre de 2018, l'association a déjà bénéficié d'une subvention de 276 252 € pour son action d'aide alimentaire et prévoit de fournir une aide alimentaire régulière à environ 6 000 personnes en situation de précarité soit 1000 bénéficiaires de plus en raison de l'extension de ses distributions alimentaires au mois d'août 2018. Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de m'autoriser à signer avec l'association « La Chorba » un avenant à la convention pluriannuelle 2017/2019,
- de fixer le montant de la subvention complémentaire du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association « La Chorba » pour l'extension de son action d'aide alimentaire aux plus démunis sur toute l'année à 79 920 € au titre de 2018.

Notre-Dame de Tanger

L'association Notre-Dame de Tanger fondée en 2016, propose de venir en aide aux plus démunis, principalement migrants, par le biais d'actions d'aide alimentaire tout en proposant un lieu d'échanges et d'écoute. L'association organise un service de repas chauds ainsi qu'un accueil de jour qui permet aux mères en situation de grande précarité de disposer d'un kit d'hygiène pour accueillir leur enfant dans la dignité au moment de la naissance et continuer de pourvoir à leurs besoins fondamentaux. Des bénévoles professionnelles de la psychologie et de la psychiatrie permettent d'apporter une aide et un soulagement à la souffrance psychique.

Compte tenu de l'intérêt de cette action pour la collectivité parisienne, je vous propose :

- de fixer le montant de la subvention du Département de Paris au budget de fonctionnement de l'association « Notre-Dame de Tanger » pour son action d'aide alimentaire et de maintien dans la dignité des plus démunis, à 10 000 € au titre de 2018.

Les fiches techniques jointes en annexe de l'exposé des motifs présentent les associations et les modalités de réalisation des projets proposés ainsi que les budgets prévisionnels afférents.

Afin de permettre aux associations de poursuivre leurs projets respectifs visant à assurer une aide alimentaire pérenne aux personnes en grande difficulté, il vous est proposé de leur accorder une subvention de fonctionnement pour un total de 655 201 € sur le chapitre 65, Nature 65748, Rubrique 424, Destination 4240008 pour les associations La Chorba, L'un est l'autre, Aurore et Notre-Dame de Tanger et sur le chapitre 65, Nature 65748, Rubrique 424, Destination 4240009 pour les associations la Banque Alimentaire d'Île de France, les Restaurants du Cœur Relais du Cœur de Paris, Paris Tout P'tits, Relais Frémicourt et Secours Populaire français.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

La Présidente du Conseil de Paris, siégeant
en formation de Conseil

Départemental

